

aisément encore. Que les maternités soient reliées par fil télégraphique, ou mieux par téléphone, avec nos écoles de médecine, et les élèves pourront dès lors épargner un temps qui leur est précieux tout en ne courant aucun risque de perdre leur *chance*. Une disposition semblable pourrait, avec quelques modifications, être prise pour la nuit. Quant à la présence effective et réelle d'un chef de clinique obstétricale à chaque cas qui se présente à la maternité, sa nécessité est admise de tous et une seule chose aurait lieu de nous étonner, c'est que l'on ait pu seulement songer à la méconnaître.

Sages-femmes.

Il nous vient de presque tous les différents districts ruraux des correspondances au sujet des sages-femmes. On peut juger de la teneur de ces correspondances par celles que nous avons publiées depuis quelque temps. Ce genre de charlatanisme est, grâce à Dieu, moins fréquent dans les villes depuis que nous jouissons de la protection de "l'Acte Médical" mais en revanche, s'il faut en juger par leur *tolle*, nos confrères de campagne n'ont pas lieu d'être aussi satisfaits que nous. Vraiment, ils ont les meilleures raisons possibles de se plaindre, car les sages-femmes de campagne sont devenues une véritable plaie professionnelle. C'est une édition travestie des œuvres du fameux Dr. Buchanan, et un fac-simile de ce qui se passe actuellement à Boston où, pour douze piastres, on peut devenir Docteur en Médecine d'une institution qui n'existe pas, mais qui se nomme *Bellevue Medical College of Boston*.

Toute femme qui voudra *pratiquer l'art* des accouchements, trouvera toujours, en cherchant bien, un médecin qui lui délivrera un certificat de compétence.

Mais que nos confrères ne l'oublient pas, on a voulu parer à un danger et forcer les sages femmes à acquérir les qualifications nécessaires à la sûreté du public et à la protection des droits des médecins, mais par malheur il s'est rencontré deux médecins de campagne qui, pour des raisons qu'ils appréciaient mieux que nous, ont réussi à légaliser l'état de choses actuel.

Notre Acte Médical n'est pas encore parfait, tant s'en faut; il ressemble un peu à l'ancien couteau de chirurgie à deux tranchants: un pour l'opéré et l'autre pour.....l'opérateur, comme dit Farabeuf. On peut trouver mieux. Allez, confrères, nos vœux vous accompagnent et nos bras sont à votre disposition.

Contribution annuelle des membres du Collège des M. et C. de la Province de Québec.

Nous avons publié dans notre livraison de septembre 1882, une résolution adoptée par le collège à sa séance du 10 mai précédent, et par laquelle M. C. E. de Lamirande était *seul* chargé de collecter la susdite contribution, mais vu certaines ambiguïtés dans la décision du Bureau des Gouverneurs, nous avons dû accéder aux réclamations des intéressés, et annoncer dans notre livraison de novembre que la contribution annuelle pouvait être payée indistinctement, soit au Dr. Léonidas Larue, de Québec, soit à M. de Lamirande, de Montréal.